

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 08/06/11

## CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110527-53719-DE-1-1\_0

### COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 27 mai 2011

#### DISPOSITIF ÉCONOMIQUE

#### **ETUDES PRÉALABLES AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENTS ET D'AMÉNAGEMENTS SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU, DU MUSÉE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES POUR LES ÉTUDES D'IMPLANTATION DU TOURNOI DE TENNIS DE ROLAND GARROS**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. YVES VANDEWALLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 décembre 2004 approuvant le dispositif départemental de développement économique, modifié par délibérations des 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008, 26 juin 2009 et 26 mars 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 17 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 donnant délégation à la Commission Permanente, article 73 ;

Vu la demande de subvention de l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine national de Versailles ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine national de Versailles, au titre des études préalables aux projets de développement et d'aménagement, une subvention de 50% de la dépense, soit 23 920 euros maximum, pour les études réalisées en vue de l'implantation du tournoi de tennis de Roland Garros sur le site des Matelots-Mortemets à Versailles.

Les crédits correspondants sont et seront inscrits au chapitre 65 article 65731 du budget départemental.